



**Postulat - 23\_POS\_73 - David Raedler et consorts au nom Les vert.e.s vaudois.e.s - Pour que la Place (du Parking) du Château soit enfin rendue conforme à son histoire, son importance patrimoniale et, au demeurant, son affectation comme zone de verdure**

Texte déposé :

Le quartier de la Cité constitue l'un des hauts-lieux patrimoniaux et touristiques à la fois de la Commune de Lausanne et du Canton dans son ensemble. Témoin privilégié de la grande histoire de notre Canton, il en héberge les monuments et traces les plus importants, qui rappellent – tant est qu'il le fallait encore – que Lausanne a été à la fois un évêché d'importance pendant plus d'un millénaire et le cœur du pouvoir politique cantonal. C'est ainsi que l'histoire religieuse de notre Canton, exprimée par la Cathédrale, fait face à une brève encablure à son histoire politique, centrée sur la Place du Château. Cette dernière, qui était à l'époque le jardin suspendu de l'Evêque[1], rassemble en un même lieu le Château St-Maire érigé au 15<sup>ème</sup> siècle, l'immeuble de la Préfecture construit à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle dans un style rappelant la Place Royale à Paris et le nouvel immeuble du Grand conseil inauguré en 2017, dont l'imposante charpente est composée intégralement de bois vaudois[2]. Dans sa réponse d'avril 2017 à une interpellation du député Etienne Räss, le Conseil d'Etat reconnaissait lui-même l'« aspect symbolique indéniable » de la Place et le fait qu'elle constitue un « lieu important pour le tourisme », en tant que « prolongement naturel d'une visite de la Cathédrale de Lausanne »[3].

C'est dire à quel point la Place du Château est patrimoniallement et historiquement centrale pour le Canton de Vaud dans son ensemble. Or, elle est et demeure inlassablement un simple parking. Un espace dont toute la surface est occupée aujourd'hui par quelques dizaines de places dédiées au stationnement et par un nombre indéterminé de véhicules tournant, et retournant, dans l'espoir de trouver le graal de la place de parc libre. Et qui a eu l'honneur d'être élue « endroit le moins agréable de la Cité » lors d'une enquête de satisfaction menée en 2020... [4]. Pourtant, il est pertinent de rappeler ici que le plan d'affectation classe la partie occidentale de la Place – justement propriété du Canton – en zone de verdure.

Serpent de mer par excellence, la question de son aménagement a depuis très longtemps été déplorée, remise en cause et questionnée – sans toutefois qu'un projet, concret, ne soit effectivement développé. En 1990 déjà, Jean-Pierre Dresco (alors architecte de l'Etat) relevait que la Place du Château « ne constitue pas un espace digne des bâtiments qui la forment » et espérait alors qu'un réaménagement complet puisse se faire afin « d'offrir à la Cité la Place qui lui fait aujourd'hui défaut »[5]. Le Conseil d'Etat faisait lui aussi le constat, en 2017, que l'aménagement actuel de la place du Château n'était pas satisfaisant[6]. Il y notait son projet de « repenser » cette place en étroite collaboration avec la

Commune de Lausanne (propriétaire de la moitié orientale de la place), tout en relevant notamment comme contrainte à son réaménagement le fait qu'une route ouverte à la circulation la traverse, reliant Cité-Devant à la rue de la Barre. Une contrainte qui ne se pose plus aujourd'hui, compte tenu de la fermeture à la circulation générale de la Rue Cité-Devant. L'agenda de cette « repensée » était lui-même pour le moins flou. Traitant de cette réponse, le Grand conseil avait voté en 2019 une détermination demandant explicitement que la démarche conjointe avec la Commune de Lausanne soit entamée au plus tôt[7]. Dans ce contexte, il est nécessaire de tenir compte des différents intérêts et impératifs légaux qui se posent, en assurant à la fois un réaménagement nécessaire et en assurant qu'un accès demeure pour les personnes à mobilité réduite.

Plus de quatre ans plus tard, rien de concret n'apparaît encore avoir été fait.

**A la lumière de ce qui précède, les signataires demandent au Conseil d'Etat d'élaborer de concert avec la Commune de Lausanne une stratégie concrète visant à assurer, le plus rapidement possible, un réaménagement de la Place du Château tenant compte de sa valeur patrimoniale et historique centrale ainsi que de sa classification en zone de verdure, tout en préservant une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.**

[1] Brochure « 1, Place du Château », Etat de Vaud, Service des Bâtiments, Septembre 1990, p. 2.

[2] Brochure « Parlement vaudois, site Perregaux – Lausanne », Etat de Vaud, Service immeubles, patrimoine et logistique, 2017, p. 2.

[3] Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation 16\_INT\_601 Etienne Räss « La Place du Château à Lausanne après la construction du nouveau Parlement et la rénovation du Château : retour à la case départ ? », p. 1.

[4] CBRE, Diagnostic d'usage et enquête auprès des usagers de la Cité, pp. 20, 23 et 33.

[5] Brochure « 1, Place du Château », p. 2.

[6] Réponse 16\_INT\_601 *op cit*, p. 2.

[7] Détermination du 8 janvier 2019.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)
2. Alice Genoud (VER)
3. Aurélien Demaurex (V'L)
4. Blaise Vionnet (V'L)
5. Céline Misiego (EP)

6. Claire Attinger Doepper (SOC)
7. Claude Nicole Grin (VER)
8. Felix Stürner (VER)
9. Hadrien Buclin (EP)
10. Joëlle Minacci (EP)
11. Laurent Balsiger (SOC)
12. Martine Gerber (VER)
13. Muriel Thalmann (SOC)
14. Pierre Fonjallaz (VER)
15. Sébastien Humbert (V'L)
16. Séverine Evéquo (VER)
17. Sylvie Podio (VER)
18. Théophile Schenker (VER)
19. Valérie Zonca (VER)
20. Vincent Bonvin (VER)
21. Yannick Maury (VER)
22. Yolanda Müller Chabloz (VER)